Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 056-215601485-20260423-2026_04_042-DE

MAIRIE de NOSTANG

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Jeudi 23 avril 2026

Nombre de membres			
Afférents	Représentés	Présents	Nombre de votants
19	1	18	18

Date de la convocation : 17/03/2026
Date d'affichage : 09/04/2026

VOTE

A l'unanimité
Pour : 18 NPPPAV : 1
Contre : Abstention :

Secrétaire de séance : BLAYO Jean-Marie

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril à dix-neuf heures le Conseil Municipal de la Commune de NOSTANG, dûment convoqué le dix avril 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GOURDEN, Maire.

Présents : GOURDEN Jean-Pierre, AMAND Erik, ANDRÉ Hervé, BLAYO Jean-Marie, BROQUARD Ghislaine, DUPLESSIS SAINT REQUIER Fabien, HALLOIN Sandrine, KOWAL Lucie, LE BELLOUR Julien, LE BIHAN Anne-Françoise, LE FRAPPER Mélinda, LE GUEN Sarah, LE GULUDEC Antoine, LOEZIC Pierre-Alain, MACKOWIAK Hélène, THOMAS Véronique, THOMAS Anne-Laure, TRECANT François.

Absents excusés 1 : GUYONVARCH David, pouvoir à LE GULUDEC Antoine

Application des dispositions de l'article L.2121-20 de la loi n° 96-142 du 21 février 1996 relative à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales).

Absents *(sans pouvoir)* :

D-2026-04-042

CONTRAT D'ASSOCIATION AVEC L'ECOLE PRIVEE SAINTE ANNE & ECOLE DIWAN - Année 2026

Madame Véronique THOMAS, Adjointe à l'enfance jeunesse, présente le bordereau suivant :

Vu la commission finances en date du 8 avril 2026,

Les classes de l'école privée Sainte-Anne sont soumises au régime du contrat d'association (suivant avenant n°3 en date du 11 décembre 2001, avec effet à la rentrée scolaire 2001/2002).
Ce contrat permet à l'école Sainte Anne de bénéficier d'une participation financière calculée en fonction du coût de fonctionnement d'un élève de l'école publique.

Ainsi, il a été procédé au calcul des frais de fonctionnement de l'école publique Les Aigrettes pour l'année 2025. Il en résulte un coût par élève qui permet d'évaluer une participation financière au titre de l'année civile 2026 de **34.563,59** € pour l'école privée Sainte Anne (cf : le document annexé).

Cette participation financière sera mandatée à l'association gestionnaire de l'établissement scolaire, en 4 versements annuels à chaque trimestre (soit quatre versements de 8640.90 €) et imputée à l'article 65748 du budget communal.

La participation financière par élève sera également appliquée à l'école Diwan de Rianteg, en fonction du nombre d'enfants nostangais inscrits dans leurs effectifs, selon leur appartenance au groupe maternelle ou élémentaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- FIXE la participation financière 2026 à 34 563,59 €
- INSCRIT les crédits nécessaires au budget ;
- AUTORISE si nécessaire, le versement d'un acompte à hauteur de 10 % du montant de l'exercice 2025 avant le vote de budget primitif 2026 et le calcul du coût de fonctionnement de la participation de l'année 2026.

Voté à l'unanimité par 18 voix pour *(NPPPAV : J. Le Bellour)*

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Nostang, le 23 avril 2026
Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Le Secrétaire de séance, **Le Maire,**

Jean-Marie BLAYO **Jean-Pierre GOURDEN**

MAIRIE DE NOSTANG (MORBIHAN)

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 056-215601485-20260423-2026_04_042-DE

CONTRAT D'ASSOCIATION - POUR ANNEE 2026

	Montant des dépenses
1. Entretien des locaux affectés à l'enseignement - Travaux en régie	**1 952.52 €**
2. Entretien et renouvellement du matériel et du mobilier - fourniture de matériaux, d'équipement et maintenance	**10 042.71 €**
a. Fournitures diverses - 6068	*1 230.47 €*
b. Locations mobilières - 61358	*1 036.80 €*
c. Fourniture de petit équipement - 60 632	*327.85 €*
d. Entretiens et réparations de bâtiments publics - 615 221	*0.00 €*
e. Autres biens mobiliers - 615 58	*0.00 €*
f. Maintenance - 61 56	*3 711.90 €*
g. Redevances pour services rendus - 6284	*1 505.44 €*
h. Prestations de services - 611	*2 230.26 €*
3. Achat de registre et imprimés à l'usage des classes	**0.00 €**
4. & 5 Frais de chauffage, d'eau, d'électricité et de noettoyage des locaux à usage des élèves	**10 053.48 €**
a. Fourniture de produits d'entretien (60631)	*2 128.59 €*
b. consommation d'eau et d'assainissement (60611)	*1 291.22 €*
c. Chauffage et fuel	*0.00 €*
d. éclairage et électricité - 60612	*6 633.67 €*
6. Frais de téléphonie, internet et fax - *6262*	**719.88 €**
7. Rémunération du personnel d'entretien	**20 729.76 €**
a. Personnel extérieur 62 18	*0.00 €*
b. Frais de ménage agent 1	*4 529.90 €*
c. Frais de ménage agent 2	*5 820.83 €*
d. Frais de ménage agent 3	*4 427.15 €*
e. Frais de ménage agent 4	*5 951.88 €*
8. Rémunération ASTEM	**35 507.09 €**
a. Rémunération école agent 1	*18 545.37 €*
b. Rémunération école agent 2	*16 961.72 €*
c. Rémunéraiton école agent 3	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE LES AIGRETTES	**79 005.44 €**

Total des dépenses de fonctionnement école Les Aigrettes année N-1 2025	**79 005.44 €**
Effectifs Les Aigrettes au 1er janvier 2026	
Elémentaires	89
Maternelles	45
Total	134
Coût d'un élève de l'école Les Aigrettes	
Coût d'un élémentaire ((Total - ATSEM)/ Nombre d'enfant total)	324.61 €
Coût d'un maternelle ((ATSEM/ nombre de maternelles) + Coût d'un élémentaire)	1 113.66 €
Effectifs Saint-Anne au 1er janvier 2026	
Elémentaires	31
Maternelles	22
Total	53
Participation contrat d'association 2026	
Elémentaires (coût élémentaire * nombre d'élèves)	10 063.05 €
Maternelles (coût mater * nombre d'élèves)	24 500.54 €
Total	**34 563.59 €**